

Recours au Règlement—M. Malone

M. Stevens: Madame le Président, cette fois, j'invoque le Règlement. Le ministre pourrait-il nous dire premièrement s'il a l'intention de faire une déclaration plus tard dans la journée au sujet des deux rapports qu'il vient de déposer et, deuxièmement, quand nous pouvons nous attendre à ce qu'il dépose le rapport de M. Peter Newcombe?

M. Johnston: Madame le Président, je n'ai pas l'intention de faire de déclaration aujourd'hui au sujet des deux rapports que j'ai déposés. J'ai déjà annoncé que je communiquerai le rapport de M. Peter Newcombe aux porte-parole des partis d'opposition. On ne m'a pas encore demandé de copies de ce document et, comme je l'ai aussi déjà dit en réponse à une question la semaine dernière, je crois, j'envisagerai de déposer ce rapport, mais avant de le faire, je voudrais en parler à mon collègue, le député de York-Peel (M. Stevens).

M. Beatty: Il vient de vous demander de le faire.

M. Stevens: Madame le Président, en toute franchise, j'estime qu'il n'est pas correct que le ministre propose de dévoiler le contenu de ce rapport à certains députés sans que le rapport soit déposé, selon la pratique habituelle, à l'intention de l'ensemble des députés et je voudrais officiellement demander au ministre de déposer ce rapport comme cela avait été promis lorsque la commission a été mise sur pied et ce, le plus tôt possible.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. MALONE—LE REFUS DE CERTAINS DÉPUTÉS D'OBTEMPÉRER À L'ORDRE DE SE LEVER DE M^{me} LE PRÉSIDENT

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, j'invoque le Règlement à propos de cette même question mais dans une perspective différente de celle des orateurs précédents. Il s'agit du fait que lorsque l'on a déposé les documents sous le nom du serviteur de Sa Majesté, Votre Honneur a demandé à deux reprises «les députés voudraient-ils se lever». La première fois, quatre députés qui siègent à ma gauche ont refusé de se lever. La seconde fois, trois autres se sont levés avec beaucoup de réticence, tandis que le député de Churchill (M. Murphy) refusait toujours de se lever malgré cet ordre.

A première vue, certains pourront peut-être juger insignifiant le point que je soulève, mais je rappelle aux députés qu'il n'y a que quelques semaines à peine que la plupart d'entre nous avons prêté serment à titre de membres du Parlement. Nous avons juré allégeance à sa Majesté la Reine, et nous avons affirmé que nous servirions avec diligence notre monarque à titre de députés au Parlement.

Lorsque des députés de leur propre parti leur ont rappelé qu'ils étaient censés se lever, ils ont hoché la tête ou fait signe de la main de rester assis. En réalité, quels qu'aient été leurs opinions personnelles à l'égard de systèmes qu'ils peuvent aimer ou ne pas aimer, ils signifiaient ainsi leur intention d'adopter une attitude tout à fait contraire au serment d'office qu'ils ont prêté il y a à peine quelques semaines.

Ce à quoi je veux en venir c'est ceci: les députés qui ne peuvent accepter le régime dans lequel ils vivent ou qui ont du mal à l'accepter tel quel, devraient au moins être courtois,

respecter la dignité du Parlement et s'accomoder du régime actuel jusqu'à ce qu'il soit modifié, ce que je ne souhaite pas. D'autre part, j'espère qu'on prendra bonne note du fait qu'ils ont défié la tradition de notre Parlement et qu'on veillera à ce que cela ne se reproduise pas à l'avenir. Il devrait leur être interdit d'agir contrairement au serment d'office qu'ils ont prêté à titre de parlementaires.

Des voix: Bravo!

[Français]

Mme le Président: Les honorables députés ont certainement entendu les remarques d'un de leurs collègues. Ils en feront ce que bon leur semble. C'est une coutume, évidemment, qui a été établie à la Chambre et la Présidence n'a aucune espèce d'autorité pour faire respecter cette coutume.

* * *

LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES, 1980-1981

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, j'ai déposé aujourd'hui le budget principal des dépenses pour 1980-1981, qui prévoit des dépenses de l'ordre de 58.4 milliards de dollars, ce qui constitue une augmentation de 11.4 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses de l'année précédente. Je voudrais préciser, madame le Président, que le budget a été établi à partir des hypothèses économiques et de politiques du gouvernement précédent, et qu'il n'a subi aucune modification visant à lui faire traduire les politiques que notre gouvernement est en train d'élaborer.

Étant donné le temps nécessaire à l'examen technique d'un budget d'une telle complexité, il n'était pas possible au gouvernement de mener à bien la formulation de ses propres politiques et programmes sans retarder de façon indue le dépôt du budget des dépenses. Comme les honorables députés se fondent sur le budget principal des dépenses pour accorder les crédits, il m'a semblé important qu'ils en disposent dès aujourd'hui de manière à se mettre à l'œuvre sans tarder. Mon collègue le ministre des Finances (M. MacEachen) a déjà décrit à la Chambre le contexte économique et financier dans lequel s'inscrivent nos prévisions de dépenses. A mesure que se déroule le processus de planification, certains postes du budget principal des dépenses devront être rajustés, par le truchement de budgets supplémentaires ou de mesures législatives pertinentes.

[Traduction]

Madame le Président, je voudrais signaler aux députés qu'il nous arrivera de demander des crédits supplémentaires pour faire face aux changements apportés aux programmes établis dans le cadre du budget principal des dépenses. Les députés savent que le gouvernement a présenté des mesures législatives afin d'augmenter de \$35 par mois et par ménage le montant des prestations servies en vertu des dispositions sur le supplément de revenu garanti prévues dans la loi sur la sécurité de la vieillesse. Étant donné que le montant de 1,7 milliard de dollars affecté à ce programme dans le budget est fondé sur les anciens taux, il faudra le rajuster par la suite.